



Lexbase ouvre sa solution d'Intelligence Artificielle, LegalMetrics, à tous les avocats de ses Barreaux abonnés

Lexbase, Legaltech qui développe des services d'accès à la connaissance juridique, ouvre sa solution d'IA, LegalMetrics, à l'ensemble des avocats des Barreaux abonnés à sa solution documentaire (Revue, Encyclopédies, Datas juridiques, etc.). En effet, en pariant sur la mutualisation des accès, Lexbase a proposé aux Barreaux de souscrire à son offre pour que l'ensemble des avocats inscrits puisse en profiter. Désormais, en plus de la solution documentaire Lexbase, les avocats auront également un accès illimité à LegalMetrics. L'objectif pour Lexbase ? Se battre contre la fracture numérique en offrant à toutes les structures, petites ou grandes, un outil d'aide à la prise de décision pour les professionnels du droit.

Paris, le 8 avril 2019 - Les professionnels du droit sont dans un contexte concurrentiel où l'aptitude à innover est devenue une véritable planche de salut. Forts de ce constat, de nombreux acteurs disruptifs sont arrivés sur le marché, proposant des solutions technologiques qui permettent de gagner en efficacité. Ces outils accélèrent les processus actuels en libérant les professionnels du droit des tâches chronophages et fastidieuses telles que la recherche.

Une profession bousculée par les nouvelles technologies

« Les organisations disposent de gisements de données formidables, notamment grâce à une jurisprudence de plus en plus accessible. La richesse de ces données, couplée à leur contextualisation éditoriale et à l'explosion des technologies qui permettent leur exploitation, représente pour les avocats un réel avantage compétitif. » précise **Fabrizio Papa Techera**, Directeur Général Délégué de **Lexbase**.

Mais ces nouvelles technologies ne sont utilisées que par un cercle restreint de cabinets, étant donné leur coût encore élevé. *« Dans ce nouveau paradigme, les avocats vont pouvoir se consacrer à des tâches à plus fortes valeurs ajoutées et faire valoir leur créativité juridique. Cependant, ces outils « nouvelle génération » ne doivent pas être réservés à une élite. Pour assurer au justiciable le respect du principe de l'égalité des armes, il est primordial que chaque avocat puisse y accéder. »* précise **Fabrizio Papa Techera**.

C'est précisément à cette fin que Lexbase a décidé d'ouvrir sa solution LegalMetrics à l'ensemble des avocats rattachés aux Barreaux qui ont déjà été convaincus par sa solution documentaire, soit plus de 25 000 avocats.

Le défi de Lexbase : réduire la fracture numérique...

Depuis près de 20 ans, Lexbase s'appuie sur un business model qui favorise la diffusion de la connaissance juridique, grâce à la mutualisation des coûts. L'entreprise a ainsi proposé les premières offres d'abonnements mutualisés du marché : *« Nous sommes allés voir les Barreaux, et ils ont souscrit à Lexbase.fr pour tous les avocats à un juste prix. »* ajoute **Fabrizio Papa Techera**.

L'ouverture de LegalMetrics à l'ensemble des avocats était une évidence pour Lexbase. « *Nous nous sommes donnés pour mission de diffuser, révéler, éclairer la loi et les décisions de justice que les citoyens, entreprises et professions réglementées doivent connaître pour bénéficier de la force du droit. Cette ouverture de LegalMetrics à l'ensemble des avocats s'inscrivait donc dans le sens de l'histoire pour nous. Ce sont plus de 25 000 avocats qui auront accès à notre solution d'IA grâce à la mutualisation et à terme, près de 30 000 avocats lorsque cet outil de prédictivité sera intégré à Lexbase.fr !* »

...en ouvrant l'accès à sa technologie

Grâce à des technologies issues de l'intelligence artificielle et du machine learning, LegalMetrics analyse sa prolifique base de décisions de justice. A partir de cette analyse, l'outil permet d'obtenir tous les éléments clés d'un contentieux donné à partir des faits ou du fondement juridique.

« *LegalMetrics nous permet de nous assurer de la cohérence des conclusions que nous obtenons. De même, nous pouvons prendre connaissance des arguments retenus dans un cas donné.* » ajoute **Me Ducray** du **cabinet Hautecoeur – Ducray** à Nice. En effet, utilisateur de Lexbase depuis 4 ans, ce dernier a désormais accès à LegalMetrics. « *Un commercial est venu nous faire une démonstration de LegalMetrics, nous avons été très intéressés par l'idée de voir si notre cabinet s'inscrivait dans les statistiques. J'ai immédiatement compris l'avantage qu'allait nous procurer un tel outil !* »

LegalMetrics permet ainsi d'élaborer ou de conforter la stratégie judiciaire la plus adaptée en estimant ses chances de réussite, en calculant les montants moyens des indemnisations, la durée des contentieux, et en choisissant les meilleurs arguments juridiques.

Désormais, tous les avocats d'un Barreau abonné bénéficieront également d'un accès gratuit à l'outil de prédictivité dopé en IA : LegalMetrics. A la faveur de cette initiative, Lexbase continue ainsi de diminuer la fracture numérique au sein de la profession.

Contact presse :

Rumeur Publique

Marie Poininet

Marie.poininet@rumeurpublique.fr

07 76 60 88 75

A propos de Lexbase :

LegalTech dans son ADN, Lexbase développe des services d'accès à la connaissance juridique pour que chacun bénéficie de la force du droit. Lexbase a construit son modèle sur deux piliers interdépendants : la technologie et l'édition juridique. A partir d'une base de données unique agrégeant le big data et l'expertise scientifique (revues, encyclopédies, e-learning, radio...), l'utilisateur accède aux textes de lois, aux décisions de justice et à leur décryptage doctrinal. Lexbase assume ainsi un positionnement techno-humaniste, réinventant l'édition juridique au bénéfice de tous. En effet, pour Lexbase, tous les citoyens doivent bénéficier de la force du droit : à ce titre, le droit doit être intelligible et accessible à tous. Lexbase innove depuis 20 ans dans ce sens : elle est la première Legaltech à avoir numérisé des données juridiques en masse, ouvert une radio du droit ou encore mis ses solutions au service de l'Afrique francophone. Cette volonté de diffuser la connaissance juridique à toute la société (citoyen, entreprise, professionnel du droit) se traduit par le choix du business model : d'une part, des services gratuits, d'autre part, des abonnements vendus à l'unité ou en mutualisation (notamment à l'ensemble des avocats d'un Barreau ou d'un réseau), au juste prix. Aujourd'hui, forte de plus de 30 000 utilisateurs professionnels du droit, Lexbase poursuit sa trajectoire de défricheur en conduisant la révolution de l'intelligence artificielle au service du droit pour tous, tout en défendant une déontologie de la transparence. Tech et éthique, Lexbase a tous les atouts pour offrir au plus grand nombre une expérience directe et personnalisée du droit.